

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20230712D02

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Nombre de conseillers**

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18

**Date de convocation**

30 Novembre 2023

**Date d'affichage**

30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, salle de la mairie.

**Présents :** BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BOFFEL Jean-Marie, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane, HUARD Claudia, BINET Patrick, PIGET Jean-Marc

**Absents excusés :** DUTRAIT David

**Secrétaire de séance :** Catherine CHAUMETTE

**OBJET : TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT AU 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Délibération N° 20230712D02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-8, L2224-12, L2224-12-2

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service « Assainissement », budget annexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

**I - REDEVANCE :**1°) Abonnements :

Maisons et Industriels :	28,53 €
Commune :	1 414,12 €

2°) Consommations :

Prix unique de 1,20 € par m3 d'eau consommé.

**II - BORDEREAU DE PRIX POUR BRANCHEMENTS ET/OU EXTENSIONS.**

Enrobé à froid voie communale	20,30 € le m2
Enrobé à froid voie départementale	25,00 € le m2
Sable tout venant mis en place	31,24 € le m2
Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises)	24,78 € l'heure

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation au prix de revient.
- Extension du réseau d'assainissement : Facturation suivant prix de revient sur devis.
- Fourniture de tuyaux :

D 100	3,51 € H.T. le ml
D 125	5,70 € H.T. le ml
D 160	7,95 € H.T. le ml
D 250	22,25 € H.T. le ml
- Fourniture d'un tabouret équipé 250 mm : 125,45 €
- Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 70,00 € l'heure
- Terrassement mini-pelle avec divers godets y compris chauffeur : 55.00 € l'heure

### III. LA REDEVANCE POUR DEBOUCHAGE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVEE

- reste fixée à 24,78 € la demi-heure et 24,78 € par heure au-delà de la première demi-heure.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,  
Catherine CHAUMETTE



Le Maire  
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat  
le et publié et affiché le

Le Maire, Guy GAUTRON

